

Et maintenant ?

Le mouvement social contre la réforme des retraites aura nécessairement des répercussions dans un avenir plus ou moins proche. Est-il d'ailleurs réellement terminé? L'avenir nous le dira. Quoi qu'il en soit, certains s'emploient à tourner la page.

Il est temps de tirer un premier bilan. Tout d'abord, il convient de se demander pourquoi le gouvernement a pu faire passer sa contre réforme des retraites alors même que plusieurs millions de travailleurs étaient dans les rues à chaque manifestation, que des secteurs entiers de l'économie étaient en grève et menaçaient de bloquer le pays, que la grande majorité des français soutenait le mouvement... ?

La réponse est évidente, parce qu'il n'y a pas eu de grève. Seul un appel des confédérations à une journée de grève aurait pu faire reculer le gouvernement, car alors, pour reprendre une formule historique, tout était possible. Au regard de la combativité de la classe ouvrière, une telle journée de grève aurait fort bien pu déboucher sur une grève générale.

Mais les gardes chiourmes du gouvernement ont parfaitement joué leur rôle. On peut s'interroger sur la pertinence pour la CGT- FO de participer aux réunions de l'intersyndicale et d'être présente aux manifestations unitaires, même sans signer les appels communs. Ceci étant dit, force est de constater qu'il s'agit de la seule organisation syndicale à avoir constamment proposé la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi sur les retraites. Fallait-il appeler seul? Difficile à dire et de toutes façons, il est vain de refaire l'histoire. Pourquoi les autres centrales syndicales ont-elles refusé de revendiquer le retrait du projet gouvernemental? Pourquoi les mêmes organisations syndicales n'ont-elles eu de cesse d'épuiser les travailleurs en les conviant régulièrement à des journées d'action sans jamais appeler à la grève?

L'intersyndicale est devenue une structure pérenne, la FSU a même proposé d'avoir recours à un sigle et un logo! Nous sommes là dans la logique totalitaire d'un syndicalisme rassemblé sous l'égide de la CGT et de la CFDT, on peut même dire sous le double patronage de Thibault et Chérèque. C'est la conséquence logique de l'accord entre le gouvernement le MEDEF, la CFDT et la CGT sur la représentativité syndicale. Pour aller jusqu'au bout du processus, il faut en finir avec le syndicalisme libre et indépendant. Rien de surprenant alors, à ce que les syndicats subsidiaires s'emploient à faire passer les réformes gouvernementales tout en s'efforçant de marginaliser la CGT-FO accusée de faire cavalier seul.

Il est temps pour les syndicats «responsables», c'est-à-dire pour les subsidiaires du gouvernement, de siffler la fin de la récréation. Les travailleurs sont invités à une ultime journée d'action, festive comme il se doit, avant de passer à autre chose.

Que chaque syndicaliste prenne ses responsabilités: est-il possible d'accepter l'intégration des syndicats à l'appareil d'état ? Pour les tenants de la doctrine sociale de l'Eglise (CFDT, CFTC, autonomes...) la question ne se pose pas, souhaitons qu'au sein de la CGT-FO, et de la CGT, les militants soient nombreux à s'opposer à ce processus.

En ce qui nous concerne, nous mettrons toute notre énergie pour préserver l'existence du syndicalisme fibre et indépendant, car lorsque la classe ouvrière se révoltera contre ce système totalitaire, elle aura besoin d'un outil efficace.

Christophe Bitaud

Le corporatisme, voilà l'ennemi!

Dans une brochure intitulée «le syndicalisme ouvrier à la croisée des chemins» (1) parue récemment, Roger Sandri rappelle opportunément le mouvement de réaction mis en œuvre pour contrer l'organisation de la classe ouvrière sur le terrain économique.

On ne peut mieux résumer en si peu de pages l'influence originelle de l'église catholique dans ce mouvement et sa complicité objective avec le patronat et l'Etat.

Ce camarade, qui fut membre du bureau confédéral de la CGTFO, a tout à fait raison d'attirer l'attention sur l'actualité du danger corporatiste qui menace le syndicalisme authentique, tant au plan national qu'europpéen (CES) et international (CSI). C'est ainsi qu'il faut, par exemple, bien replacer la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale dans ce contexte, sans quoi on pourrait faire l'erreur de n'y voir qu'une tentative de rationalisation du paysage syndical. En quelque sorte une vision concurrentielle de la chose, qui justifierait la disparition des petites organisations pour n'en laisser que 2 ou 3 par une série de «restructurations» et «d'OPA».

Or ce n'est pas de cela dont il s'agit, mais bien d'une nouvelle offensive corporatiste sur le front de l'organisation de la classe ouvrière sur le terrain économique.

Le camarade Sandri explique clairement en quoi le syndicalisme d'entreprise et les élections professionnelles sont des éléments constitutifs du corporatisme rampant. C'est la «démocratie sociale» qui se construit et s'oppose à la démocratie syndicale, comme le «dialogue social» s'oppose à la négociation sur la base des revendications.

Il s'agit aussi d'encadrer la négociation, c'est-à-dire de priver le syndicalisme de sa liberté de comportement. Tel est l'objectif de la loi de 2007 sur la «modernisation du dialogue social» par laquelle l'Etat ordonne des négociations entre «partenaires sociaux», puis traduit le résultat dans la loi avec plus ou moins de fidélité. Loi sur laquelle la CGTFO a, hélas, donné un «avis positif».

C'est d'autant plus dommageable que c'est par cette voie que la loi de 2008 sur la représentativité a vu le jour, et on ne peut que déplorer que le syndicalisme authentique se soit laissé prendre à ces pièges.

On peut aussi éclairer la démonstration avec ce qui s'est passé autour des retraites. «L'intersyndicale», avorton du «syndicalisme rassemblé» cher à la CGT, qui a pour objectif que le syndicalisme s'exprime d'une seule voix, n'est rien d'autre qu'une forme de corporation. Les «sommets sociaux» comme celui du 15 février, réunissant syndicats, patronat et Etat, pour décider selon quel «agenda partagé» et sur quels thèmes portera la concertation, sont une actualisation des comités sociaux, tels que prévus dans la Charte du travail de l'Etat vichyste.

La CGTFO a réussi, bon gré mal gré, à sauvegarder l'indépendance syndicale. Mais ici ou là, la tentation corporatiste est grande, elle se fait sentir à travers la participation à des «états généraux» tripartites qui en sont un des derniers avatars et se multiplient à l'envi. Ce n'est pas par hasard que le Medef invite à des «délibérations sociales». Sans oublier la rue de Grenelle mise à toutes les sauces.

Dans ce cadre, les syndicalistes qui dans la CGTFO se réclament de la lutte de classe doivent en permanence préparer l'avenir, et éviter qu'à «la croisée des chemins», Force Ouvrière ne fasse fausse route. C'est évidemment l'enjeu fondamental du prochain congrès confédéral de février 2011, et sans doute encore plus de celui de 2014.

Yann Perrotte

(1) «Le syndicalisme à la croisée des chemins» Roger SANDRI, série «Les documents», édition SELIO, 2 euros.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 nos : 30 euros
Abonnement de soutien : 40 euros
Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER
CCP: 9998 28D Nantes
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Fondateur de publication : Alexandre HEBERT
Directeur : Christophe BITAUD

Au Congrès de l'U.D.-C.G.T.F.O. de Loire Atlantique le 19 novembre 2010, à Nantes

Intervention de Jean-Manuël Delsaux

Cher(e)s Camarades,

Un certain nombre d'entre vous me connaissent, en particulier les camarades de la Commission administrative de notre Union départementale, et ont pu constater ma liberté de parole.

Liberté de parole mais qui s'inscrit dans une tradition qui est la nôtre celle de la « fraternité »... Le droit à la différence...

Je ne vais donc pas déroger aujourd'hui et je vas essayer d'être concis.

Je partirai d'une citation de notre camarade Jean Claude Mailly, lors de son discours à l'issue de la manifestation à Paris de notre Confédération et de ses syndicats, le 15 juin dernier: «La détermination s'accompagne du pragmatisme». Être pragmatique c'est d'abord être concret. Être concret en matière d'évolution de nos droits à la retraite, pour un secteur que je connais bien qui est celui de la fonction publique, c'est faire clairement le constat suivant.

Prenons l'exemple d'un fonctionnaire de catégorie C ayant un dernier traitement mensuel brut de 1800 euros, à la veille de son départ à la retraite:

- Flash back en 2003... Fonctionnaire territorial ou hospitalier, il a cotisé 34 ans et demi, c'est le cas de beaucoup de collègues femmes. A 60 ans, la retraite à taux plein, sans décote, était, pour lui ou elle, d'un montant mensuel de 1 242 euros.

- En 2010, il peut toujours partir à 60 ans, mais avec un montant de retraite de 1 077 euros - l'allongement de la durée de cotisation et la décote ayant commencé à s'appliquer - une diminution de 165 euros soit 13%. Grâce à qui? A ceux qui, comme à la CFDT, ont avalisé la réforme de 2003.

- En 2020. tout en partant à 62 ans et en ayant donc travaillé deux ans de plus, combien percevrait-t-il, mes camarades?: 892 euros.

Une diminution de 350 euros mensuels: le résultat COMBINE de l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans et demi et du système de la décote, qui en ayant atteint son taux maximum, entraîne une minoration des droits acquis de 25%.

Alors oui le Comité Confédéral National, le parlement de notre Confédération, réuni à Paris le 31 mars et le 1er avril, avait raison, conformément à la résolution adoptée par le dernier congrès confédéral, de confirmer nos principales revendications:

- Le droit au départ en retraite à 60 ans à taux plein;
- Le maintien des droits statutaires dans le service public (maintien du code des pensions civiles et militaires, du statut général et des statuts particuliers);
- Le refus d'allonger la durée de cotisation: «40 ans, c'est déjà trop»!
- Le retour au calcul sur les dix meilleures années pour le secteur privé et le maintien des six derniers mois pour le secteur public;
- Un taux de remplacement de haut niveau (75% du salaire moyen) et une revalorisation des retraites et pensions indexée sur les salaires ;
- Le maintien des droits familiaux et conjugaux.

C'est sur cette base que nous sommes montés à Paris le 15 juin.

C'est sur cette base que notre MANIFESTATION NATIONALE a été un succès particulièrement éclatant, 70 000 manifestants! Oui, nous avons fait la preuve de la détermination des camarades de Force Ouvrière...

Oui, nous avons fait la preuve que, si toutes les Confédérations, sur des bases claires avaient appelé à une telle manifestation nationale à Paris avant la présentation du projet de loi, c'était plus d'un demi million de manifestants qui se seraient retrouvés à Paris, quelle FORCE....

Et nous avons entendu dans le discours de clôture de notre manifestation notre Secrétaire Général affirmer: *«Nous ne sommes pas amnésiques et nous nous souvenons de 2003 et de 2009 où le flou sur les revendications et sur les modalités d'action n'a pas permis une victoire».*

Cette orientation correspondait en effet au mandat du CCN: celui réuni les 8 et 9 octobre 2009 à Paris, avait réaffirmé *«son profond attachement à l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action»* rappelé *«que l'action commune n'est pas une fin en soi mais un moyen permettant de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics afin de faire aboutir les légitimes revendications des travailleurs»*, rejeté *«toute forme de syndicalisme rassemblé qui ne vise qu'à interdire le pluralisme, donc la démocratie et à étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant incarné en France par la CGT-Force Ouvrière».*

Orientation confirmée lors du CCN des 31 mars et 1er avril 2010, qui avait, de plus, précisé que:

«L'unité d'action sur des bases claires doit constituer un espoir et une force pour les salariés. Cela suppose des revendications précises et des modalités d'action déterminées....».

Alors pourquoi à partir de ce moment là, avoir mis sous le boisseau NOTRE PLATE FORME REVENDICATIVE en lui substituant la REVENDICATION : «RETRAIT DU PLAN GOUVERNEMENTAL»?

Comment expliquer que, dans le prolongement, la Commission exécutive confédérale, unanime, du 21 juin, rappelle que *«Force Ouvrière est opposée à tout report du droit à la retraite à 60 ans et ses conséquences, à tout allongement de la durée de cotisation...»* mais OUBLIE NOTRE EXIGENCE DU MAINTIEN DU DROIT A TAUX PLEIN, c'est à dire sans décote, et se concentre sur: *«Pour la Commission exécutive, le mot d'ordre de retrait du projet gouvernemental permet de rassembler clairement les salariés et de solidifier une action commune. La Commission exécutive appelle ses structures à militer, expliquer et convaincre à tous les niveaux pour qu'une telle action commune puisse se généraliser à la rentrée. C'est ce que Force Ouvrière expliquera aux autres syndicats lors de la réunion du 29 juin».*

Et que se passera-t-il ce 29 JUIN, date à partir de laquelle notre Confédération PARTICIPERA à toutes les réunions de «L'intersyndicale» devenue une institution? Ce 29 juin, notre Confédération signe le communiqué commun qui déclare:

Avec la CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA: *«Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes».*

Position contraire à notre orientation et contraire aux revendications défendues le 15 juin.

C'est dans ce contexte qu'à la CA de notre UD FO du 5 juillet 2010 j'ai présenté et défendu le Projet de résolution suivant:

«La Commission Administrative de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique réaffirme les revendications minimales en défense des retraites contenues dans la résolution du Comité Confédéral National des 31 mars et 1er avril 2010:

- *Le droit au départ en retraite à taux plein à 60 ans;*
- *Le refus d'allonger la durée de cotisation: «40 ans c'est déjà trop»;*
- *Le maintien des droits statutaires dans le service public.*

Après la mobilisation de toute notre Confédération et de ses syndicats le 15 juin, la CA affirme la nécessité par une action déterminée commune sur des bases claires d'obtenir le RETRAIT DU PROJET DE REFORME des retraites présentée par le gouvernement le 16 juin qui poursuit et aggrave les atteintes portées au droit de salariés en 2003. C'est pourquoi la CA ne saurait se satisfaire de la signature par notre Confédération

du communiqué du 29 juin avec la CFDT, la CGT, la CFTC, FSU, Solidaires et UNSA

La CA déplore ces formulations ambiguës

De telles formulations cautionnent en effet des mesures gouvernementales telles que:

- l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans et demi après que celle-ci ait été portée de 37,5 ans à 40 ans pour tous à partir de 2003,*
- la pérennité du système de la décote pour les salariés du privé et son aggravation pour les fonctionnaires en le portant à un taux de minoration à terme de 25% et en décalant l'âge butoir de 62,5 ans actuellement à 67 ans dans l'avenir,*
- la remise en cause de droits inscrits dans le code des pensions en particulier en matière de droits familiaux.*

Pour toutes ces raisons et conformément au mandat du C.C.N. des 31 mars et 1er avril, la CA de l'UD affirme qu'une action interprofessionnelle déterminée de grève, en particulier le 7 septembre, ne peut se confirmer que sur la base de nos revendications minimales, que tel sera son mandat dans toutes les discussions sur un plan départemental avec les autres organisations syndicales, et demande la réunion d'un C.C.N. extraordinaire dans les meilleurs délais.

La C.A. de notre UD en assumant cette déclaration entend permettre aux travailleurs et aux salariés de se mobiliser en toute clarté pour faire aboutir leurs revendications et ainsi éviter que se renouvelle le scénario de 2003».

Cette résolution a été rejetée par notre CAMais je tiens à remercier les 10 camarades présents ce jour là qui, d'une certaine manière, en s'abstenant, ont refusé de rejeter mes arguments...

Je considère pour ma part que, OUI, nous aurions pu dire clairement aux salariés:

- la CFDT refuse toute plate forme commune sur des exigences claires, la CGT malheureusement l'accompagne,
- nous ne pouvons absolument pas compter sur la CFDT qui en 2003 a approuvé la réforme Fillon, qui a introduit différents paramètres qui vont encore un peu plus demain aggraver nos droits à la retraite , et qui vient de se PRONONCER lors de son congrès POUR FALLONGEMENT de la DURÉE D'ACTIVITÉ,
- la CGT à ce jour a décidé de faire la courte échelle à la CFDT en tentant de lui restaurer son blason de défenseur des intérêts de salariés et en préférant faire l'unité avec elle plutôt qu'avec Force Ouvrière.
- il faudra un peu plus tard que chacun choisisse son camp!
- nous ne cautionnerons pas, à Force Ouvrière, des manifestations fourre tout, pour BALADER les salariés comme en 2003 et ainsi aider nos gouvernants, "avec une opposition raisonnable et raisonnée", à mettre en œuvre cette nouvelle réforme.

C'est ce que, pour ma part, dans un message aux camarades de mon syndicat, je déclarais le 22 juin.

Telle n'a donc pas été notre orientation et il me semble que, sous une forme certes différente, nous venons de revivre le scénario de 2003 qui nous a conduit à l'impasse et plus grave, quoi qu'on dise et écrive aujourd'hui, nous avons redoré le blason de la CFDT et de la CGT comme ayant droit de cité dans la représentation des intérêts des salariés.

Nous avons laissé la place aux journées d'action INTERSYNDICALES et aux grèves perlées SANS PLATE FORME REVENDICATIVE COMMUNE, ou, plus exactement, nous avons vécu une resucée du MYTHE DE L'UNITE, opposée à la nécessaire révolte qui, elle, ne sera jamais, et en aucun cas, pensé ou préparé par les appareils, quels qu'ils soient.

Un dernier mot avant de vous quitter.. Je ne prétends pas avoir raison. Mais je sais qu'il est un camarade, notre camarade Alexandre Hébert, qui, s'il était des nôtres aujourd'hui, me dirait, vous dirait: Pensez avec votre tête...pensez avec votre tête...pensez avec votre tête...C'est ainsi que vous resterez des hommes et des femmes libres !

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

Répression et rééducation

Il fut un temps où les établissements scolaires étaient des «sanctuaires laïques», lors des mouvements lycéens, la police ne pouvait intervenir que sur invitation du proviseur qui, en général, évitait ce genre de provocation. Il semble bien que cette époque soit révolue. Un grand nombre de lycéens s'est joint aux manifestations pour la défense des retraites et a procédé au blocage des lycées.

Chacun a en mémoire les images de matraquage de lycéens dans les manifs ou devant les lycées bloqués, la répression ne s'arrête pas là.

Certains lycéens érigés en leaders par des proviseurs qui sont allés glaner leurs informations sur facebook (quelle mentalité de flic!) se sont vus exclus pour plusieurs jours. Mais la répression ne suffit pas, dans tout régime totalitaire qui se respecte, il convient de rééduquer les déviants, les asociaux et autres réfractaires.

Ainsi, les lycéens sanctionnés auront de quoi s'occuper durant leur période d'exclusion puisqu'ils vont devoir plancher sur des sujets tels que:

- «Faire un historique d'une cinquantaine de lignes sur le système des retraites par répartition français depuis 1946».
- «Décrire les systèmes actuels des pays européens suivants: Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Suède. Même question pour Chine et Etats-Unis».
- «Représenter, sous forme graphique, l'évolution, de 1946 à 2010, des espérances de vie».
- «Présenter précisément en une trentaine de lignes la réforme prévue en 2010».

Certains devront disserter sur le thème: «Le départ à la retraite des salariés facilite-t-il nécessairement l'accès à l'emploi des jeunes?».

Ces punitions ne sont rien d'autre que du bourrage de crânes et de l'humiliation.

Comment seront traités les jeunes qui oseront, malgré tout, faire preuve d'esprit critique?

La répression policière contre toute manifestation, contre la liberté d'expression et la rééducation politique de ceux qui osent se rebeller ne sont pas des caractéristiques d'une démocratie, serait-elle bourgeoise.

Que ceux qui pensent que la France est encore une démocratie ouvrent les yeux, le totalitarisme n'implique pas nécessairement la présence de miradors et de fils barbelés...

Christophe Bitaud

Repère... «Exaltation de l'individu»

« L'action directe, c'est la libération des foules humaines, jusqu'ici façonnées à l'acceptation des croyances imposées, c'est leur montée vers l'examen, vers la conscience. C'est l'appel à tous pour participer à l'œuvre commune: chacun est invité à ne plus être un zéro humain, à ne plus attendre d'en haut ou de l'extérieur son salut; chacun est incité à mettre la main à la pâte, à ne plus subir passivement les fatalités sociales. L'action directe clôt le cycle des miracles - miracles du ciel, miracles de l'État - et en opposition aux espoirs en les «providences», de quelque espèce que ce soit, elle proclame la mise en pratique de la maxime: le salut est en nous!

L'action directe développe le sentiment de la personnalité humaine, en même temps que l'esprit d'initiative. En opposition à la veulerie démocratique, qui se satisfait des moutonniers et des suiveurs, elle secoue la torpeur des individus et les élève à la conscience. Elle n'enrégimente pas et n'immatricule pas les travailleurs. Au contraire ! Elle éveille en eux le sens de leur valeur et de leur force, et les groupements qu'ils constituent en s'inspirant d'elle sont des agglomérats vivants et vibrants où, sous le poids de sa simple pesanteur, de son immobilité inconsciente, le nombre ne fait pas la loi à la valeur. Les hommes d'initiative n'y sont pas étouffés et les minorités qui sont - et ont toujours été - l'élément de progrès, peuvent s'y épanouir sans entraves, et, par leur effort de propagande, y accomplir l'œuvre de coordination qui précède l'action.

L'action directe a, par conséquent, une valeur éducative sans pareille : elle apprend à réfléchir, à décider, à agir. Elle se caractérise par la culture de l'autonomie, l'exaltation de l'individualité, l'impulsion d'initiative dont elle est le ferment. Et cette surabondance de vitalité, d'expansion du « moi », n'est en rien contradictoire avec la solidarité économique qui lie les travailleurs entre eux, car loin d'être oppositionnelle à leurs intérêts communs, elle les concilie et les renforce : l'indépendance et l'activité de l'individu ne peuvent s'épanouir en splendeur et en intensité, qu'en plongeant leurs racines dans le sol fécond de la solidaire entente.

L'action directe dégage donc l'être humain de la gangue de passivité et de non-vouloir, en laquelle tend à le confiner et l'immobiliser le démocratisme. Elle lui enseigne à vouloir, au lieu de se borner à obéir, à faire acte de souveraineté, au lieu d'en déléguer sa parcelle. De ce fait, elle change l'axe d'orientation sociale, en sorte que les énergies humaines, au lieu de s'épuiser en une inactivité pernicieuse et déprimante, trouvent dans une expansion légitime l'aliment nécessaire à leur continuel développement. »

Emile Pouget

Extrait de «L'action directe» - 1910
Ouvrage disponible sur le site internet de la
B.N.F. <http://gallica.bnf.fr>

Seniors à la sauce LHPST

Comment accommoder les seniors à la sauce LHPST* dans la logique comptable des politiques européennes depuis MAASTRICHT

Prenez un senior encore valide, plutôt dodu, la langue bien pendue, mais autour de ses 96 ans n'ayant plus la possibilité de garder son autonomie et de rester chez lui.

Une petite chute, la nuit de préférence, un peu de déshydratation, mauvais rêve, l'infirmière qui passe le matin sur le principe de précaution, au lieu d'appeler ses enfants, appelle le centre 15. Un peu d'hospitalisme, un zeste de cadres de santé, une grosse pincée toujours de principe de précaution, on vous l'enveloppe dans l'interdiction de rentrer chez lui et on recommande l'INSTITUTIONNALISATION.

L'astuce du chef : recommander «le coq en pâte» maison, soit la maison de retraite !!!!!

Mais le senior, encore dodu, a la langue bien pendue et s'étonne, à son arrivée, auprès des soignants de la «drôle d'équipe» qu'en tant qu'EHPAD* ils seraient censés soigner : tous endormis, incapables de parler, ne lui répondant pas, dormant toute la journée et sans aucune possibilité de garder un contact social. Notre senior, un peu perdu, cherche ses repères, va à droite, va à gauche et déränge la cuisson aux petits oignons. «Il DEAMBULE» dit-on là-bas!

Qu'à cela ne tienne ... Le remède pour les déambulateurs existe: quelques épices psychotropes et anxiolytiques et la cuisson sera parfaite. D'ailleurs, le médecin traitant voisin a sa rente de situation: cocktail de neuroleptiques à tout va, car la déambulation de 70 résidents pour deux personnes soignantes le week-end, et guère plus en semaine, c'est comme si l'animal faisait sauter la cocotte! (Il arrive qu'une seule aide soignante soit assignée à 40 résidents!)

La potion est radicale chez un senior, vierge de tout psychotrope naturel ou médicamenteux : vite fait, il ne tient plus sur ses jambes et comme les autres, fracture du col du fémur, puis fauteuil roulant.

Pas de problème il ne déambulera plus, la méthode est éprouvée...

Au budget, autant de fauteuils roulants que de résidents. L'investissement est rentable !!

Comme il est trop vieux pour le centre de rééducation à la marche, le cadre de santé a décidé contre l'avis du docteur de le faire retourner là d'où il vient: la cocotte où il va mijoter aux petits oignons: rente de situation pour le kiné, le médecin, qui remettra vite fait le cocktail de neuroleptiques, ou, même sans cela, la déshydratation obligatoire car il n'y a pas assez de personnel pour faire boire régulièrement les seniors qui n'ont jamais soif...

Laissez mijoter le plus longtemps possible car le rapport est coquet : entre 1800 et 2300 euros mensuels.

Cotée en bourse, la recette fait recette et le CAC 40 se porte bien: investissez donc dans le PAPY BOOM ! Et l'animal, bien doré, ...vous pourrez déguster ...Bon appétit !

Signé: Curwisky

*L.H.P.S.T. = loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 15 août 2009, dite loi Bachelot.

*E.H.P.A.D. = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes